

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2 701 480 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), 309 Route de LYON CS 50001, Lieudit la Boury
345 166 425 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022

AUTORISATIONS FINANCIERES ET DELEGATIONS DE COMPETENCE

En application de la recommandation AMF 2012-05 actualisée, nous vous présentons ci-dessous les autorisations financières et les délégations de compétences :

- en vigueur à ce jour ;
- et les autorisations financières proposées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2022.

Autorisations financières et délégations de compétence en vigueur :

ASSEMBLEE	DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE dans le domaine des augmentations de capital	EXPIRATION
30.09.2021 (7ème résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières (maintien du droit préférentiel de souscription) – Plafond global : 1 500 000 €	29.11.2023
30.09.2021 (8ème résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières (suppression du droit préférentiel de souscription et offre publique en dehors des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) - Plafond global : 1 500 000 € en actions et 5 000 000 € en obligations ou autres valeurs	29.11.2023
30.09.2021 (9ème résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre, des actions ou autres valeurs mobilières (suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) – Plafond global : 1 500 000 €	29.11.2023

30.09.2021 (10ème résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	29.11.2023
30.09.2021 (11ème résolution)	Faculté d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	29.11.2023
30.09.2021 (12ème résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents à un PEE (article L. 225-129-6, alinéa 1 du Code de commerce)	29.11.2023
30.09.2021 (13ème résolution)	Plafond global des augmentations de capital	29.11.2023
30.09.2021 (14ème résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour attribuer des actions gratuites	29.11.2024

Autorisations financières et délégations dont le renouvellement est proposé à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2022
(Voir Exposé des motifs et Texte des projets de résolutions) :

ASSEMBLEE du 30 09 2022	NATURE DES AUTORISATIONS ET DELEGATIONS	EXPIRATION
7 ^{ème} résolution	Autorisation au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société	29.03.2024 (18 mois)
8 ^{ème} résolution	Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social	29.03.2024 (18 mois)